

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de B. CHIHI, Conseiller communal, relative aux problématiques de sécurité, de stationnement et de cadre de vie dans le quartier "Nova-City" à Anderlecht

B. CHIHI :

Je ne vais pas lire toute l'interpellation mais je vais la résumer. Cette interpellation n'est absolument pas polémique, l'objectif est que je relaie certaines préoccupations d'habitants qui voient périlcliter la qualité de leur cadre de vie dans leur quartier. Mon objectif est d'évoquer les différents points problématiques. Néanmoins, les habitants ont également fait des propositions que je relaye ici.

Le nouveau quartier « Nova-City » se situe entre les quartiers « La Roue » et « Les Trèfles ». Actuellement, plus d'une soixantaine d'appartements et logements ont été installés par « CITYDEV ». Dans l'avenir, encore plus d'une centaine d'appartements y verront le jour. Ce quartier en développement est censé apporter une forme de rénovation urbaine entre les quartiers « La Roue » et « Les Trèfles ».

Donc le premier problème concerne le stationnement sauvage. Actuellement, le clos Marie-Koré, une voirie communale, borde les nouveaux immeubles à appartements. A un point stratégique de cette voirie, des véhicules se stationnent de manière illégale et sauvage, ce qui engendre des complications lors des interventions de divers services amenés à œuvrer dans le quartier. Par exemple, les camions de « Bruxelles-Propreté » ne savent plus passer, ce qui fait que les conteneurs de poubelles enterrées débordent rapidement.

Le deuxième élément est que les services de secours peuvent être obstrués par ce stationnement sauvage. Il y a deux semaines, le feu a été volontairement bouté à un conteneur de poubelles enterrées. Fort heureusement, les pompiers ont pu passer, mais ce fut délicat. La Commune pourrait-elle mettre en place quelques dispositifs à des endroits très précis pour éviter le stationnement sauvage ? Cela ne doit pas coûter cher, mais il faut faire en sorte que le stationnement sauvage ne puisse plus être possible et que les services de secours, de sécurité et « Bruxelles-Propreté » puissent passer et assurer un service minimum.

Le troisième élément est la sécurité du piétonnier délimité par des potelets., Des véhicules arrivent toutefois à passer entre ceux-ci et menacent la sécurité des piétons et des cyclistes. Ainsi, des voitures roulent vite, passant par le dispositif. Il n'y a pas si longtemps une course-poursuite a eu lieu entre plusieurs véhicules de police et un véhicule recherché. Le petit véhicule impliqué a réussi à passer entre les potelets, ce qui ne fut pas le cas des véhicules de police dont les agents ont dû terminer à pied. Ainsi, les habitants proposent d'ajouter des potelets ou de trouver un moyen pour empêcher ces phénomènes.

Quatrième élément, celui de la végétalisation. Lorsque « CITYDEV » a créé un piétonnier au sein du clos Marie-Koré, il existait un beau projet de végétalisation. Un paysagiste est venu apporter une petite plus-value en termes d'esthétique et de biodiversité. Il y a quelques mois, des habitants ont certainement demandé à la Commune d'entretenir cette végétalisation qui prenait de plus en plus de place et tout a été rasé, tout a été coupé, tout a été scié ! C'est du gâchis car cela va engendrer du gaspillage financier. Dans quelle mesure la Commune pourrait-elle replanter et ramener un peu de beau dans ce piétonnier ?

Cinquième et dernier élément, celui du sentiment d'insécurité. Des habitants me rapportent qu'ils commencent à observer du deal de rue dans ce quartier. Il y a de plus en plus d'intrusions dans les immeubles bordant le piétonnier, que ce soit dans les espaces communs ou sur les terrasses privatives. On y retrouve même des joints et de la drogue. Les habitants ont le sentiment que le quartier devient de moins en moins sécurisé. Dans quelle mesure les autorités et la police pourraient-elles proposer de solutions, que ce soit des canaux de communication privilégiés ou par l'installation de caméras de surveillance ?

Je ne vais pas réitérer toutes mes questions citées dans le texte de mon interpellation, mais tous les points ont été évoqués. Mon interpellation est relativement complète et contient de nombreuses propositions concrètes.

Madame l'échevine BENMRAH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen BENMRAH geeft lezing van het volgend antwoord:

Concernant le stationnement gênant, le Collège est conscient des problèmes rencontrés, notamment pour le passage des camions de « Bruxelles-Propreté » et des services de secours. Comme la voirie fait désormais partie du domaine public communal, les services vont étudier une adaptation des potelets afin d'empêcher le stationnement et la circulation non autorisés. Des croix de Saint-André seront également installées afin d'améliorer la sécurité des usagers.

En ce qui concerne la circulation des véhicules dans la zone piétonne, des solutions techniques sont possibles pour garantir un espace réservé aux piétons, tout en permettant l'accès aux services autorisés. Cette question est actuellement analysée par les services compétents.

Concernant la demande d'installation de miroirs de voirie, le service communal « Mobilité » et la zone de police rendent un avis défavorable. Ces miroirs peuvent donner une mauvaise perception des distances et devenir inefficaces en cas de mauvais entretien ou de conditions météorologiques défavorables. Pour ces raisons, aucune installation n'est prévue à ce stade.

Pour la végétalisation et la gestion des noues, les travaux récents ont été réalisés pour des raisons de sécurité. Les noues étaient profondes, non clôturées et présentaient un risque de chute. Elles étaient également envahies par des plantes invasives et utilisées comme lieux de dépôt de déchets. Des mesures de sécurité supplémentaires sont prévues, notamment l'installation de dispositifs bien visibles dans les zones les plus sensibles.

Il est important de rappeler qu'aucune action structurelle n'avait été menée auparavant, malgré des problèmes connus. Dès l'entrée en fonction de l'Echevin Achille Vandyck, une approche proactive a été mise en place afin de sécuriser les lieux et de proposer des solutions durables.

Aujourd'hui, on constate déjà une amélioration. La végétation est revenue à plusieurs endroits et les plantations prévues, comme les iris et les carex, se développent et permettront de restaurer progressivement les zones concernées.

Le service « Espaces verts » propose également de réaménager la zone située du côté de la chaussée de Mons. L'objectif est de créer une bande de pelouse au même niveau que la voirie, de réduire la pente du talus et de réensemencer la zone.

Enfin, concernant le sentiment d'insécurité, le Collège prend les préoccupations des riverains très au sérieux. Monsieur le Bourgmestre transmettra les informations aux services de police afin d'assurer un suivi et d'examiner les mesures possibles pour améliorer la sécurité et rassurer les habitants.

B. CHIHl :

J'ai entendu des éléments satisfaisants, notamment concernant les questions liées à l'aménagement, ce qui offre des solutions. Je vous invite à revenir vers moi pour que je puisse faire le lien avec les habitants du quartier.

Quant à la question de la végétalisation, dois-je comprendre qu'il n'y aura pas de replantage puisque, pour l'instant, il n'y a pas eu de replantage. Je trouve dommage d'avoir tout retiré alors que c'est un projet régional mené par « CITYDEV » ; je pense que ce dernier n'était même pas au courant de ce qui s'est passé. J'en conclus qu'il n'a pas eu de concertation entre « CITYDEV » et la Commune. Finalement, c'est un gâchis financier et, si on ne replante pas, l'endroit va rester laid.

Concernant les miroirs que la Commune ne souhaite pas poser pour des questions de sécurité, j'estime qu'on pourrait cependant investiguer d'autres pistes de solutions pour rendre cette zone moins accidentogène. On ne peut pas rester dans le status quo car

les riverains pensaient que le placement de miroirs pourrait apporter une plus-value. J'espère que vous pourrez reconsidérer ce choix !

En matière de sécurité, j'ai l'impression qu'il n'y a pas trop de réponses. On dit que le Collège prend acte mais aucune mesure concrète est proposée. La mise en place d'une caméra de surveillance est-elle possible ? On sait que le Collège avait mis la sécurité dans son « top 2 » des priorités, et on sait aussi que des membres du Collège souhaitent installer plus de 2.000 cameras sur le territoire communal. Dans la mesure où cet endroit peut devenir un point de deal, qu'il y a déjà des problèmes de sécurité et d'intrusions, cela ne pourrait-il pas être une place opportune pour installer des caméras ?

Madame l'échevine BENMRAH :

La meilleure chose à faire est d'aller sur le terrain pour rencontrer les habitants.

B. CHIH :

Oui, je le pense aussi, mais je n'ai pas de réponse.